

BAREME DE COTISATION 2025

Adhésion

Un adhérent d'Agro EDI Europe est toujours une personne morale.

Les adhérents sont des entreprises, des organisations, des associations, des établissements publics identifiés par un SIREN lorsqu'ils sont établis en France ou par un autre numéro pour ceux établis hors de France.

Les adhérents se voient conférer un droit d'utilisation des travaux de l'association dans les limites des conditions générales d'utilisation établies. Elles ont également accès à de multiples services dont les suivants :

- Attribution d'identifiant lieux fonctions (code à 13 positions) gratuitement pour l'adhérent (SIREN)
- Participation aux réunions de groupe de travail, webinaire, ateliers organisés par l'association
- Participation à l'assemblée générale et aux Rencontres annuelle
- Invitation aux manifestations organisées par l'association
- Envoi des documents d'information de l'association (bulletin, articles, etc.) sur inscription aux listes de diffusion existantes.
- Accès à l'espace adhérents pour autant de personnes utilisatrices que besoin au sein de l'entité adhérente
- Insertion dans l'Annuaire des entités adhérentes et mise à disposition de celui-ci
- Accès au support de l'équipe opérationnelle pour la mise en œuvre des guides et recommandations

Cotisation

Les adhérents cotisent annuellement selon le barème de cotisation en vigueur.

Le montant de la cotisation dépend du profil et du dernier chiffre d'affaires disponible de l'adhérent.

Profil « Utilisateur »

Un adhérent « utilisateur » est une entité qui utilise directement les travaux de l'association dans son système d'information et/ou dans des échanges de données avec un ou plusieurs partenaires

Chiffre d'affaires en Millions d'euros (M€)	Montant cotisation annuelle 2025 en euros HT	Catégorie
CA < 1 M€	717 €	U01
1 ≤ CA < 20 M€	753 €	U02
20 ≤ CA < 30 M€	796 €	U03
30 ≤ CA < 50 M€	912 €	U04
50 ≤ CA < 75 M€	1 084 €	U05
75 ≤ CA < 100 M€	1 256 €	U06
100 ≤ CA < 140 M€	1 506 €	U07
140 ≤ CA < 200 M€	1 813 €	U08
200 ≤ CA < 300 M€	2 196 €	U09
300 ≤ CA < 480 M€	2 663 €	U10
480 ≤ CA < 800 M€	3 183 €	U11
800 ≤ CA < 1 500 M€	3 828 €	U12
1 500 ≤ CA < 3 000 M€	4 542 €	U13
CA ≥ 3 000 M€	5 257 €	U14

Profil « Editeur »

Un adhérent « Editeur » est une entité qui développe et commercialise des outils intégrant des fonctions utilisant les travaux de l'association

Chiffre d'affaires en Millions d'euros (M€)	Montant cotisation annuelle 2024 en euros HT	Catégorie
CA < 1 M€	778 €	E1
1 ≤ CA < 2,5 M€	895 €	E2
2,5 ≤ CA < 4,5 M€	1 045 €	E3
4,5 ≤ CA < 8 M€	1 232 €	E4
8 ≤ CA < 15 M€	1 455 €	E5
15 ≤ CA < 30 M€	1 710 €	E6
30 ≤ CA < 60 M€	1 967 €	E7
60 ≤ CA < 150 M€	2 307 €	E8
150 ≤ CA < 2 000 M€	2 754 €	E9
CA ≥ 2 000 M€	3 269 €	E10

Profil « Facilitateur »

Un adhérent facilitateur est une organisation qui n'utilise pas les travaux de l'association mais souhaite avoir une veille et/ou s'en faire le relais les travaux de l'association auprès de leur écosystème dans le respect des Conditions générales d'utilisation des travaux de l'association.

Tarif unique quel que soit le chiffre d'affaires : 717 € HT annuel

Exemples d'application des modalités de cotisation

Cas n°1 : Un groupe et ses filiales

Un groupe (pas de SIREN) composé de trois filiales (3 SIREN) dont deux utilisent les travaux et une ne les utilise pas (ex : activité non agricole) :

- ⇒ Les 2 filiales utilisatrices sont adhérentes et cotisent à Agro EDI Europe selon leur profil et chiffre d'affaires
- ⇒ La filiale non-utilisatrice n'est pas adhérente et ne cotise pas à Agro EDI Europe

NB : le groupe n'est pas adhérent à l'association

Cas n°2 : Un groupement et ses membres /Une union de coopératives

Un groupement et ses six membres utilisent les travaux d'Agro EDI Europe :

- ⇒ Les 6 membres sont adhérents et cotisent à Agro EDI Europe selon leur profil et chiffre d'affaires
- ⇒ Le groupement est adhérent et cotise à Agro EDI Europe selon son profil et chiffre d'affaires

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

ae@agroedieurope.fr